



ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

PROMULGUÉE OU PAS ! ON N'EN VEUT PAS ! Cette loi est une régression sociale qui va avoir des répercussions sur les intérêts de l'ensemble des salariés et leur condition de travail (embauches, licenciement, salaires, pénibilité, hiérarchie des normes, rythmes de travail...)

La Fonction Publique sera aussi impactée car nombre de règles statutaires sont des transpositions des dispositions du Code du travail. Cette loi est un outil pour s'opposer à toutes les revendications des salariés.

Le gouvernement Hollande, affaibli ne gouverne qu'à coups de 49.3 et l'a de nouveau sorti cet été pour imposer en force sa loi.

Au printemps, plus de 4 mois de mobilisation intense, des millions pour le retrait.

A la rentrée : on ne lâche toujours pas.

Les Organisations Syndicales, comme plus de 70% des salariés n'acceptent pas cette loi : le gouvernement cède toujours plus au patronat et rien aux salariés au lieu d'écouter nos revendications.

On poursuit la mobilisation ensemble jusqu'à l'abrogation de cette loi qui détruit le Code du Travail.

On poursuit la mobilisation pour la satisfaction de nos revendications.

Non, nous ne laisserons pas faciliter les licenciements !

Oui, nous défendrons la médecine du travail, comme l'inspection du travail !

Oui, nous préserverons la hiérarchie des normes, et nous empêcherons qu'il y ait un code du travail défini entreprise par entreprise !

**Manifestation – Grève, arrêts de travail
Jeudi 15 Septembre**

à 15H TULLE Place de la gare

Privé, public, lycéens, étudiants, retraités, chômeurs, nous sommes tous concernés. Sur ordre du MEDEF, ce sont toutes les garanties collectives qui sont menacées : l'assurance chômage le Code du travail, les Conventions Collectives, les statuts.

En continuant la mobilisation, Valls et Hollande doivent céder...

En 2006, la mobilisation contre le CPE, a fait reculer le gouvernement : alors que la loi avait été adoptée, elle n'a jamais été mise en place !